

NOTE DE PRÉSENTATION APPEL A PROJET RÉGIONAL 2026 PRÉVENTION PERSONNES AGEES

Dispositif de soutien aux projets collectifs de prévention visant à renforcer et diversifier les offres sur le territoire d'intervention de la CARSAT Centre Ouest

La Carsat Centre-Ouest lance un appel à projets d'initiatives locales pour accorder une aide financière sous forme de subvention (fonctionnement ou investissement) aux porteurs de projets œuvrant dans le domaine de la prévention de la perte de l'autonomie et du maintien à domicile des retraités du régime général GIR 5/6 dites autonomes mais fragilisées.

Le présent appel à projets est fondé sur la base des recommandations de la CNAV dans le cadre de la circulaire 2016-31 en date du 24 juin 2016 précisant les modalités d'intervention financière de l'Assurance retraite.

Les objectifs

La CARSAT s'attache à promouvoir une politique de prévention des risques liés au vieillissement et d'accompagnement qui permet de concevoir et d'organiser les réponses les plus adaptées aux attentes et aux besoins spécifiques de ses retraités, et dans ce cadre elle souhaite encourager les initiatives dans les domaines suivants :

- Actions de maintien du lien social
- Actions de diversification permettant le développement d'aides et de services de proximité
- Solutions innovantes dans le domaine de la Silver Economie
- Actions de formation, d'études et recherches et les structures pluridisciplinaires s'inscrivant dans ces disciplines
- Appui à l'ingénierie de projets, d'actions et d'expérimentations.

Les domaines d'actions éligibles

Actions de maintien du lien social

Il s'agit d'actions au service du développement du lien social des participants (exemples : ateliers intergénérationnels, groupes de paroles, cafés sociaux, séjours ...).

Actions de diversification

Il s'agit de favoriser la création ou le développement de services destinés aux retraités GIR 5/6 relativement autonomes mais nécessitant un soutien du fait de leur âge, de leur isolement social, de leurs ressources ou de leurs conditions de vie par tout projet permettant d'adapter, de renforcer ou de diversifier l'offre de services au niveau local. Ces projets sont développés avec les partenaires locaux

CLIC, CCAS, les maisons de l'autonomie, les centres sociaux... (exemples : portage de repas, transport accompagné, service œuvrant pour le maintien à domicile).

- **Solutions innovantes dans le domaine de la Silver Economie**

Il s'agit de promouvoir la mise en place de dispositifs de soutien aux innovations techniques à destination des retraités fragilisés afin de soutenir des initiatives locales destinées à s'appuyer sur la Silver Economie.

Un projet peut être innovant en termes de :

- services proposés,
- technologies utilisées,
- caractère social novateur,
- contexte géographique.

Les projets doivent s'inscrire dans 3 grandes orientations :

- Adaptation des logements et soutien aux lieux de vie collectifs pour diversifier les possibilités d'équipements des logements
- Prévention à domicile par la mise en œuvre d'aides techniques avec des dispositifs ludiques et pédagogiques
- Accompagnement des personnes retraités fragiles : les innovations doivent rendre plus efficace l'intervention humaine des professionnels ou des aidants familiaux, sans pour autant s'y substituer.

et s'inscrire dans l'un des 6 thèmes suivants :

- Adaptation des logements
- Soutien aux projets sociaux des lieux de vie collectifs
- Accompagnement des personnes âgées fragiles
- Aide aux aidants
- Soutien à la mobilité
- Prévention à domicile.

Le modèle économique du porteur de projet doit permettre la pérennité et l'accessibilité financière, et induire une véritable plus-value dans l'accompagnement des retraités dans la préservation pour le maintien de l'autonomie. La mobilisation de ces innovations techniques est envisagée non comme une fin mais comme un moyen de parvenir à faire entrer la prévention au domicile et dans l'environnement des retraités comme autant de réponses possibles à leur fragilisation.

Les projets auront donc un objectif d'acceptation du dispositif par la personne retraitée mais aussi d'attractivité pour les plus jeunes des retraités ; la prise en compte de la valeur d'usage de la personne autonome constitue un élément clé.

La reproductibilité du dispositif à d'autres territoires est également un critère important à prendre en compte.

- **Actions de formations, d'études et recherches et les structures pluridisciplinaires**

Il s'agit d'actions de formation permettant de mettre en place un accompagnement des professionnels, des bénévoles du secteur médico-social.

Les études et recherches concernent tous les travaux conduits dans le domaine du vieillissement pour concourir à améliorer les connaissances.

Les pôles d'expertise sont des centres de recherches, gérontopôle, concourant à l'innovation, la recherche et la coordination pluridisciplinaire.

- **Appui à l'ingénierie de projets, d'actions et d'expérimentations**

Il s'agit d'actions qui consistent à concevoir, accompagner, réaliser, évaluer tout ou partie des projets, expérimentations permettant d'optimiser le déploiement des offres de prévention individuelles et collectives.

Les critères d'éligibilité

- pour les actions maintien du lien social, sont éligibles l'ensemble des opérateurs (public, privé, non lucratif et lucratif) qui poursuivent, en première intention, des objectifs de renforcement de la participation sociale des retraités
- pour les actions de diversification permettant le développement d'aides et de services de proximité, est éligible tout porteur d'un projet dont la nature correspond au champ évoqué dès lors qu'il a obtenu les autorisations ou agréments requis par les autorités compétentes,
- pour les solutions innovantes dans le domaine de la Silver Economie sont éligibles les projets qui sont destinés soit à la personne retraitée, soit aux intervenants auprès de la personne, professionnels ou non avec un objectif d'acceptation du dispositif par les utilisateurs et la reproductibilité du dispositif à d'autres territoires est également un critère. Le caractère industrialisable du projet constitue également un critère d'appréciation,
- pour les actions de formation, d'études et recherches, le champ d'étude doit être directement lié aux orientations de l'action sociale, et pour les structures pluridisciplinaires, elles doivent disposer d'un rayonnement régional sur les champs sanitaires et/ou médico sociaux,
- pour l'appui à l'ingénierie de projets, d'actions ou d'expérimentations, toute structure (public, privé non lucratif et lucratif) qui répond au périmètre de la mission pouvant être confiée par la CARSAT dans le cadre d'un cahier des charges,
- autre critère d'appréciation exigé : le projet doit faire l'objet de cofinancement par un ou plusieurs autres partenaires financiers.

La sélection des projets

La sélection des projets sera basée sur les principes suivants :

- pertinence des projets et actions proposées au regard des publics ciblés
- caractère innovant et faisabilité du projet
- projets ou actions apportant une réponse de proximité adaptée pour les retraités afin de contribuer au renforcement des actions de prévention de la perte d'autonomie.

Le projet doit mettre en œuvre des principes de recherche de qualité :

- Ouvrir le partenariat (financier, logistique, intervention ...)
- Prévoir un volet évaluation des actions dès la conception du projet avec les indicateurs quantitatifs et qualitatifs, impact et retombées pour le public cible (taux de satisfaction ...), partenariat, couverture du territoire, communication sur l'action ...

La Carsat accordera une attention particulière aux projets intégrant le repérage des fragilités des assurés, via le dispositif ICOPE.

Par ailleurs, une priorité sera donnée aux structures ou porteurs n'ayant pas déposé de demande lors des précédents appels à projets.

Enfin, pour celles ayant déjà bénéficié d'une aide de la Carsat Centre-Ouest, seront examinées en premier lieu, celles ayant fourni un bilan de fin de projet conforme aux attendus.

Non recevabilité : Dossier incomplet

Les documents constitutifs du dossier de demande de soutien financier

Le courrier de demande de subvention avec le formulaire type « demande de subvention » à télécharger sur le site internet de la Carsat Centre Ouest accompagné de l'ensemble des pièces justificatives ci-après :

- Le dossier de présentation du projet et/ou de l'action, accompagné du budget prévisionnel correspondant et des justificatifs des autres subventions demandées ou attribuées
- un devis des équipements ou frais envisagés
- le budget prévisionnel et le programme d'activité année N
- le compte de résultats, le bilan et le rapport d'activité année N-1
- les statuts du porteur de projet
- la liste des responsables (président, bureau)
- la décision d'agrément préfectoral
- le numéro SIRET
- le RIB
- l'attestation de paiement des cotisations URSSAF
- les dispositions prévues pour informer le public de l'aide financière accordée par la Carsat Centre-Ouest

Le calendrier

L'appel à projets se déroule selon 2 dates limites de dépôt des dossiers :

- Date limite de dépôt des dossiers : **31/03/2026**
- Date limite de dépôt des dossiers : **30/06/2026**

Décisions/notifications

Les projets seront présentés en Commission d'Action Sanitaire et Sociale, selon le calendrier des CASS 2026.

Le montant du soutien financier pourra se situer entre 50 % et 100% conformément à la circulaire CNAV (réf 2016-31) et sera apprécié notamment au regard de la présence d'autres financeurs potentiels tels que les collectivités locales, les conseils départementaux, la conférence des financeurs, les autres organismes ...

Le financement du projet retenu sera attribué sous forme d'une subvention donnant lieu à convention entre l'organisme porteur du projet et la Carsat.

Contact

Les structures intéressées sont invitées à se connecter sur www.carsat-centreouest.fr, onglet « Partenaire » puis onglet « Action sociale : soutenir financièrement les projets », menu déroulant / Prévention Personnes Agées au titre de la CNAV, afin de télécharger le dossier de demande.

Les dossiers complets sont à retourner **uniquement par mail** dans le délai imparti à l'adresse suivante : appelprojetpreventionpa@carsat-centreouest.fr